

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la commune de SAINT-BEAT-LEZ

Nbre de Conseillers : 15

En exercice : 15 L'an deux mille vingt-trois le 20 septembre à 20H00
Présents : 13 Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est
Votants : 15 réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans le lieu habituel
Pour : 15 de ses séances
Contre : 00 Date de la convocation : 12 septembre 2023
Abstention : 00 Date d'affichage : 12 septembre 2023

Présents : ANDRE Michèle, ARNAUNE Julien, BOUCHE Mickael, BRON Karine, CHANGEUX Anna, CAPDEVILLE Alain, DREYER Guy, FONDEVILLA Ghislain, MARTINEZ Guy, MINATCHY Adeline, NOUGES André, ROUX Gérard, RUBIO MAZARIO Fidel

Absents : PEREFARRES Charlotte, POISSON Chantal

**Procuration : PEREFARRES Charlotte a donné procuration à FONDEVILLA Ghislain
POISSON Chantal a donné procuration à BRON Karine**

Mr Gérard ROUX a été nommé secrétaire

OBJET : Convention relative au service de restauration du collège François Cazes de Saint-Béat-Lez
– Fourniture de repas aux élèves de l'école maternelle et primaire

Madame le Maire rappelle que le conseil avait délibéré favorablement en sa séance du 6 avril dernier mais que le Conseil départemental a fait des modifications sur la convention, il est donc nécessaire de se prononcer à nouveau.

Cette convention quadripartite (Commune, Conseil départemental, Communauté de communes et collège) concernant la fourniture des repas aux élèves de l'école maternelle et primaire par le collège François Cazes pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'accepter cette convention et charge Madame le Maire de la signer.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme.

Le Maire,
Anna CHANGEUX

